



**Direction Générale des
Services**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Territorial - Habitat

Affaire suivie par : Bruno BLAISE
Poste: 70 66

2011-CP-3968

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 9 décembre 2011

**GRANDS PROJETS DE VILLE
DIRECTION DE PROJET 2011 - CHANTELOUP-LES-VIGNES**

Politique sectorielle	Aménagement et Environnement
Secteur d'intervention	Aménagement et Développement urbain
Programme	Grands Projets de Ville (GPV)

Données financières	CP 2011 Fonctionnement	
	EPF	
Montant actualisé		160 000 €
Montant déjà engagé		110 700 €
Montant disponible		49 300 €
Montant réservé pour ce rapport		48 000 €

Dans le cadre de sa politique exceptionnelle d'appui aux Grands Projets de Ville (GPV), le département soutient la direction de projet du GPV de Chanteloup-les-Vignes, assurée par l'EPAMSA, dans le cadre d'une convention triennale 2009-2011. Il est proposé de définir la participation départementale au titre de l'année 2011 (60 000 €) et d'approuver en conséquence l'avenant n°2 à la convention.

Le Conseil général est engagé aux côtés des collectivités locales et de l'Etat dans la restructuration urbaine des quartiers d'habitat social et a fait le choix de s'impliquer de façon exceptionnelle dans le financement des trois projets d'envergure du Département, Mantes en Yvelines, Trappes-La Verrière et Chanteloup-les-Vignes, porteurs d'une transformation des quartiers visant à diversifier leur offre de logements et à les réintégrer à part entière dans le fonctionnement des agglomérations dans lesquels ils s'inscrivent.

A Chanteloup-les-Vignes, où le projet engagé depuis 2000 fait l'objet d'une programmation sur la période 2005-2012 contractualisée avec l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU), le Département s'est investi, en partenariat avec la commune, la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine (CA2RS), la Région Ile-de-France et l'Etat, dans le pilotage stratégique d'interventions de restructuration urbaine, de gestion urbaine, et de développement social intégrant l'accès à l'emploi et la réussite scolaire.

A ce titre, le Conseil général a approuvé, le 18 décembre 2009, un contrat exceptionnel de trois ans avec la commune de Chanteloup-les-Vignes et la CA2RS, faisant suite à une première contractualisation sur la

période 2000-2008, pour participer au financement des dernières opérations de désenclavement projetées dans le quartier. Une convention de direction de projet 2009-2011 a, dans le même temps, été conclue avec l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA).

Le présent rapport vous propose d'approuver l'avenant à la convention de Direction de projet de Chanteloup-les-Vignes définissant le montant de la contribution du Département au titre de l'année 2011.

L'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) assure la Direction de projet par délégation de la commune de Chanteloup-les-Vignes depuis 2001. Les principales missions de l'EPAMSA concernent la coordination, l'animation et le pilotage des actions des différents maîtres d'ouvrage agissant dans le quartier. L'EPAMSA veille également à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie dans le cadre de la convention avec l'ANRU, rend compte de l'avancement du projet et assure l'actualisation de la programmation financière.

Les objectifs du développement urbain visant l'attractivité et le désenclavement seront atteints mi-2012, date de fin de la convention ANRU.

Ainsi, les objectifs de travail de la direction de projet pour l'année 2011, consistent principalement à suivre les dernières opérations d'aménagement visées au contrat exceptionnel de soutien passé avec le département :

- **la 3ème tranche de la rue des Pierreuses** consiste à aménager le débouché de la rue des Pierreuses/avenue de Poissy, suite à la création du nouvel axe est ouest (Pierreuses-place du Pas). Cet aménagement est rendu possible par le transfert du poste de police et la démolition d'un immeuble par l'OPIEVOY. L'opération est prévue pour la fin d'année 2011.

- **la Place des Arcades** : lancés fin 2009, les travaux d'aménagement réalisés en 2010 intègrent l'ouverture d'une trame viaire est/ouest pour le quartier. A l'été 2011, l'ouverture à la circulation ainsi que la réalisation de la Place des Arcades rénovée sont réalisées.

- **La rue E Legrand** : Située à l'interface du quartier de la Noé et du centre ancien, l'objectif de son aménagement est de briser l'effet de coupure avec le village, en valorisant l'espace public et en renforçant la lisibilité des équipements publics (groupe scolaire, gymnase, poste de police). La définition des aménagements est en cours d'élaboration.

- **La rue de l'Ellipse** : Le traitement de cette voirie secondaire est nécessaire pour parfaire le projet urbain mais surtout pour améliorer la sécurité et organiser les flux de façon satisfaisante. Une coordination en ce sens s'est engagée avec le bailleur, afin d'assurer la cohérence du projet avec les travaux de résidentialisation engagés en 2011.

Par ailleurs, la direction de projet aide en 2011 la commune à redéfinir les contours de l'opération d'aménagement de la place de Jade dont la programmation a évolué par rapport aux termes de la convention ANRU.

Parallèlement à ces missions opérationnelles, la direction de projet accompagne la commune dans l'élaboration de sa stratégie urbaine et résidentielle, visant une articulation optimale du quartier de la Noé avec le reste de la ville.

La convention triennale de la direction de projet stipule qu'un avenant annuel a pour objet de fixer le montant de la participation du Département, selon le budget prévisionnel de la mission défini à l'article 5.

Ainsi, pour 2011, il est proposé que la participation départementale soit fixée à 60 000 euros, soit au même niveau que 2009 et 2010.

Le plan de financement de la Direction de projet pour 2011 est le suivant :

	ANRU	CG Yvelines	CDC	OPIEVOY	VILLE	TOTAL
2011	78 000 € (32,5 %)	60 000 € (25 %)	72 000 € (30 %)	15 000 € (6,25 %)	15 000 € (6,25 %)	240 000€

Ainsi, je vous propose d'approuver l'avenant financier pour 2011 de la Direction de projet de Chanteloup-les-Vignes.

Le projet de délibération ci-après vous est soumis :